

## Hautes-Pyrénées (FR)

### La région

En France, la contribution au projet Contracts2.0 porte sur la dimension collective et s'appuie sur l'expérience de 20 ans de contractualisation des surfaces pastorales collectives des Hautes-Pyrénées mais ce travail est aussi mis en regard d'autres zones pastorales en montagne et hors montagne. En effet, à l'échelle nationale, 1 068 gestionnaires de surfaces pastorales collectives contractualisaient une ou plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (Herbe 09 ou SHP 02) en 2019 couvrant plus de 200 000 ha.

#### Contractualisation par des gestionnaires de surfaces pastorales collectives en France (2019).

	Herbe 09	SHP 02	Total
Nb entités collectives engagées	437	985	1 068
Surfaces engagées (ha)	55 000	226 000	n.a.

Source: INRAE-ODR



Le CIL Hautes-Pyrénées couvre une région caractérisée par des pratiques d'élevage et de transhumance en montagne, des densités de population relativement faibles et des paysages culturels de grande valeur caractérisés par des usages multiples. Le CIL Hautes-Pyrénées met en avant des collectifs reconnus pour fournir depuis des siècles déjà ce qui est aujourd'hui considéré être des biens publics environnementaux. Ces entités collectives gestionnaires du domaine pastoral, et de fait, contractantes de MAEC sont:

- Soit des propriétaires (communes, commissions syndicales, associations foncières pastorales, ...)
- Soit des associations d'agriculteurs, utilisateurs de ces espaces (groupements pastoraux).

**Enjeux :** Les spécificités de ces collectifs et de leurs territoires ont très peu été prises en compte dans les dispositifs agro-environnementaux antérieurs ou en cours, ces derniers sont souvent une simple transposition des MAEC proposées aux exploitations individuelles. Il s'agit donc de reconsidérer la contractualisation agro-environnementale pour envisager les adaptations de pratiques ou le déploiement de collaborations multi-acteurs nécessaires à une gestion adaptative et intégrée de ces espaces pastoraux collectifs.

### Contacts CIL Hautes-Pyrénées

- Groupement d'Intérêt Public - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (GIP-CRPG) *Didier Buffier* ✉ [didier.buffiere@gip-crpge.com](mailto:didier.buffiere@gip-crpge.com)
- Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) *Céline Dutilly*, ✉ [celine.dutilly@cirad.fr](mailto:celine.dutilly@cirad.fr)



## Hautes-Pyrénées (FR)

### Vision pour le futur : « la montagne de rêve »

La vision de la "montagne de rêve" est une montagne faite d'une multitude de milieux ouverts (pelouses, prairies d'altitude) et de milieux fermés (forêts de châtaigniers, de sapins). Le pâturage contribue à l'entretien de ces paysages, y compris dans les zones les plus difficiles. Le développement des broussailles et des arbres isolés qui constituent des habitats pour la faune sauvage et qui contribuent au maintien des sols y sont maîtrisés. Dans ces montagnes, de petits et grands troupeaux de diverses espèces domestiques (moutons, vaches, chèvres, chevaux, ânes) circulent dans des zones dédiées, chacun contribuant à l'entretien du milieu selon un mode de gardiennage adapté et en fonction " de sa dent et de son système digestif". Les gestionnaires des surfaces collectives coordonnent le travail des bergers et des éleveurs. La montagne est un lieu de vie étroitement liée aux villages, partagée par une grande diversité d'usagers "locaux" et "extérieurs" (éleveurs, promeneurs, sportifs, chasseurs, naturalistes, ...). Le partage de cet espace exceptionnel repose sur l'adoption et la promotion de valeurs communes et sur un dialogue fondé sur la reconnaissance mutuelle des connaissances et des expériences de chacun. La "montagne rêvée" est vivante, dynamique. Porteuse de traditions, elle est aussi un lieu de progrès et d'innovation. Elle évolue constamment en fonction du climat et de la redistribution des usages. Dans ces conditions, elle contribue au développement d'activités économiques produisant des produits de qualité dans un environnement sain où les animaux sont bien nourris et en bonne santé. Elle est attractive pour les éleveurs et les bergers qui y trouvent de bonnes conditions de travail, ce qui facilite le renouvellement des générations d'agriculteurs.



© Solène Harvard

## Solution contractuelle potentielle :

### Le "contrat de rêve"

Le contrat de rêve est conçu selon une démarche globale mobilisant les connaissances des experts et des acteurs du territoire. Sa mise en œuvre est basée sur la flexibilité des pratiques et la prise en compte de l'expérimentation.

#### Objectif

Les objectifs environnementaux ne peuvent être définis de manière descendante. Leur identification sera le résultat d'une compréhension partagée des enjeux pastoraux par les acteurs du territoire (agriculteurs, bergers, élus, chasseurs, gestionnaires de forêts et d'espaces protégés...). L'objectif global est de maintenir la tradition de la transhumance dans la région et une conduite des troupeaux adaptée afin de sécuriser les paysages ouverts typiques et les mosaïques de végétation riches en biodiversité.

#### Mesures

3 niveaux d'engagement sont envisagés :

- (A) Maintien d'une gestion pastorale collective et des services environnementaux associés
- (B) Reconquête de territoires et réouverture des paysages
- (C) Gestion environnementale fine relevant potentiellement d'une démarche expérimentale.

#### Acteurs et structure

Un groupe de travail réunit les différents acteurs du territoire et hiérarchise les enjeux environnementaux, co-édite un plan de gestion pastoral conduisant à l'identification de pratiques adaptées aux enjeux et d'indicateurs adaptés. Le gestionnaire de surfaces collectives va également mettre à jour le règlement de pâturage collectif et éditer une charte qui sera signée par les éleveurs.

Deux intermédiaires (un expert pastoral et un écologue) seront financés pour faciliter le processus contractuel :

- En amont : pour réaliser le diagnostic éco-pastoral, appuyer la création d'un groupe de travail local, conseiller sur les priorités environnementales et les mesures/pratiques à engager en conséquence, co-éditer le plan de gestion.
- En aval : pour animer les réunions annuelles de suivi, suggérer des adaptations de pratiques, coordonner des évaluations participatives.

#### Type de contrat

- PSE / Mesures agro-environnementales et climatiques



#### Caractéristiques du contrat

- Mise en œuvre collective
- Paiements fondés sur des actions

#### Biens publics ciblés

Biodiversité

Patrimoine culturel

Paysages

## ***Durée du contrat***

Durée idéale du contrat : 2 à 7 ans selon le type d'engagement. Toutefois, les programmes/régimes doivent être garantis à long terme.

## ***Paiements***

Le paiement est principalement public, considérant principalement les coûts de coordination interne et externes aux collectifs gestionnaires. Il repose sur un système incitatif mixte qui récompense les bonnes pratiques existantes (niveau d'engagement A) et compense les coûts liés à des engagements et des efforts plus conséquents (niveaux B et C).

## ***Contrôles et vérifications***

Un processus de suivi-évaluation participatif des engagements basé sur des indicateurs (de moyen et/ ou de résultats) qui servent à enrichir une démarche qualité plutôt que de servir de seul point de contrôle.

## ***Avantages attendus***

### **Avantages sociaux/écologiques**

D'autres acteurs/parties prenantes (touristes, chasseurs, gestionnaires de forêts, défenseurs de l'environnement, etc.) bénéficieront d'un paysage entretenu et très attrayant, qui conserve l'utilisation traditionnelle des terres de la région.

### **Avantages pour les agriculteurs**

Selon la règle de répartition interne des paiements : principalement indirecte par le financement collectif du gardiennage, d'infrastructures pastorales collectives ou autres.

---

*Pour plus d'informations sur cette affaire, vous pouvez consulter [la fiche d'information](#) ou écouter ce [podcast](#).*